



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sapeurs-pompiers

Question écrite n° 8336

Texte de la question

Mme Pascale Gruny attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les conditions de nomination et de promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite aux sapeurs-pompiers. Au regard de la bravoure, du courage et du dévouement de ces personnes en faveur de nos concitoyens ainsi que du service rendu à la nation, il serait normal que la nomination dans ces ordres d'un plus grand nombre de sapeurs-pompiers soit encouragée. De plus, le président de la République a exprimé en juillet 2007 son attachement à la reconnaissance de la nation à l'égard du corps des sapeurs-pompiers, notamment en ce qui concerne la promotion dans les ordres nationaux. Dans cette perspective, elle souhaiterait connaître sa position quant à la création d'une dotation spécifique aux sapeurs-pompiers de décorations, au sein de la dotation globale attribuée à son ministère.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Gruny](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8336

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2007, page 6464

Question retirée le : 17 février 2009 (Fin de mandat)